

Guide du tri



Le verre recyclable

Les ordures ménagères résiduelles

Les textiles

Les déchèteries

Les emballages recyclables

Les végétaux

La prévention des déchets

Imprimé sur papier certifié 100% recyclé.

Trier c'est bien, ne pas produire de déchets c'est mieux !



Les textiles

Des bornes sont à votre disposition sur l'ensemble de notre territoire. Trouvez la plus proche de chez vous sur notre site internet.

Le compostage



Où que vous vous trouviez sur notre territoire, une déchèterie est faite pour vous.

Pour toutes questions complémentaires, consultez le guide de fonctionnement des déchèteries sur notre site internet ou téléphonez au gestionnaire :
N°Vert du SMITOM-LOMBRIC : 0 800 814 910

N'oubliez pas Allo Déchets, le service d'enlèvement d'encombrants à domicile payant. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler le 01.64.23.35.54

La déchèterie



Plus de renseignements avec le
www.smictom-regionfontainebleau.fr
Et notre téléphone

N°Vert 0 800 133 895

Gratuit depuis un poste fixe



Les emballages recyclables dans le bac jaune ou le compartiment emballages



PLASTIQUE :
uniquement les bouteilles,
les flacons et les bidons.

Il ne faut pas trop remplir vos bacs,
le couvercle doit être **totale**ment fermé

MÉTAUX :
canettes, boîtes de conserve,
aérosols, boîtes type thé...
BIEN VIDÉS



Il faut découper les cartons
de plus de **50 cm** de côté

Il ne faut pas imbriquer vos emballages
ni déposer du vrac à côté de votre bac

Pour optimiser la collecte, ne sortez
vos bacs que quand ils sont pleins

CARTON :
tous les emballages en carton
et les briques alimentaires.
PROPRES ET SECS



PAPIER :
uniquement les journaux,
magazines et publicités
PROPRES ET SECS



Les ordures ménagères résiduelles

ELLES SONT À METTRE OBLIGATOIREMENT EN SAC



Dans le bac bordeaux ou
le compartiment ordures
ménagères du bac marron

L'entretien des bacs est à
la charge des personnes
qui les utilisent

ATTENTION !

Il est interdit de jeter dans ce bac :

- Des produits chimiques sous toutes leurs formes,
- Des déchets encombrants et lourds,
- Des huiles de vidange, des batteries, des piles,
- Des ampoules basse consommation, des néons,
- Des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Des végétaux

Rien ne doit dépasser de votre bac. Le couvercle doit être
totale

ment fermé. Il est interdit de déposer du vrac à côté du bac.
Tout ceci conformément au règlement sanitaire départemental.

Le verre

Uniquement les bouteilles et les pots en verre
(Pot de confiture, de moutarde, de conserves...)



Ne pas mettre de :
vitrages,
miroirs,
ampoules,
néons,
bouchons,
couvercles,
vaisselle,
objets divers en verre



Les déchets verts

Cette collecte est un service
d'appoint pour le confort des
habitants.



Uniquement dans le compartiment végétaux du bac marron.
Sont acceptés, **en vrac**, les végétaux du jardin comme les tontes de
pelouse, les tailles de haies...
Il est interdit de déposer du vrac à côté du bac. Le couvercle de votre
poubelle doit être totalement fermé.